RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département du Doubs
Canton : Bavans
Arrondissement : Montbéliard

Nombre de membres :
En exercice : 14
Présents : 10
Absents : 4
Procurations : 1
Votants : 11

Convocation adressée le :
12 décembre 2024
Convocation affichée le :
12 décembre 2024

DÉLIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE D'ÉTOUVANS

Séance du 16 décembre 2024

Délibération n°2024-60

Certifiée exécutoire par affichage le 18/12/2024
Et par dépôt en sous-préfecture le 18/12/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le seize décembre à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune d'Étouvans, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Xavier BARTOLO, maire.

Présents : M. Xavier BARTOLO (maire), Mme Elodie PERNOT (1ère adjointe), M. Yves GIROLIMETTO (2eme adjoint), M. Hervé CORDIER, M. Gary MARINOT, M. Alexandre ROSSEZ, Mme Christine VOLLE, Mme Coralie GIRARD, M. Claude PESSONNEAUX, M. Christophe JACQUEY.

Absents excusés : Mme Sylvia KATANCEVIC, M. Julien PERINET donne procuration à M. Xavier BARTOLO (maire).

Absent non excusé : Mme Delphine JAXEL, M. Xavier PAITRY,

Secrétaire de séance : Mme Coralie GIRARD

ACHAT D'UN TERRAIN SITUE A LA RAYDANS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales
Vu le Code Général de la propriété des personnes publiques
Vu l'avis de la commission Urbanisme

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'achat du terrain situé à la Raydans le long de la RD126 a été voté lors du conseil municipal du 14 octobre 2024. Cependant suite à une erreur concernant la surface du terrain acheté par la commune, il est nécessaire de redélibérer, la parcelle 000 A 911 de 8m² est otée.
Les parcelles concernées sont donc :

Parcelle	Contenance (m²)
000 A 53	310
000 A 912	782
TOTAL	**1092**

La surface totale du terrain acquis par la commune est de 1092m² pour un montant de 10 000 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à 11 voix pour :

- **APPROUVE** l'acquisition de ces parcelles par la commune ;
- **CHARGE** la SARL LEX'NOT@AIRES ASSOCIES, notaires à Audincourt de rédiger tous les actes à venir relatifs à cette acquisition ;
- **PREND EN CHARGE** les frais de notaire en relation avec cette acquisition
- **AUTORISE Monsieur** le Maire à signer tous les documents y afférents

La secrétaire de séance
Coralie GIRARD

Fait à Etouvans
Le 18 décembre 2024,
Le Maire,
M. Xavier BARTOLO